

# METHODOLOGIE DE CALCUL DU POSTE ENERGIE

## CONTEXTE

Le poste Énergie recense les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'ensemble des énergies consommées à la Banque de France : électricité, fioul, gaz, réseaux de chaleur et de froid urbain.

Ces consommations sont exprimées dans différentes unités de mesure selon le type d'énergie :

Type d'énergie	Unité de mesure
Électricité	kWh
Gaz	kWh PCS
Chauffage urbain	kWh
Froid urbain	kWh
Fioul	kWh PCI ou litre

## SOURCE DES DONNEES

Les données de consommation d'énergie sont issues de la base DEEPKI gérée par la Direction de l'immobilier de la Banque de France. Seules les consommations de quelques sites, non recensées dans DEEPKI, font l'objet d'un suivi distinct.

## PRINCIPE DE CALCUL DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Pour chaque énergie :

$$\text{Émissions de GES} = \text{quantité d'énergie consommée} * \text{facteur d'émission correspondant}$$

Les facteurs d'émission utilisés proviennent de la base carbone de l'ADEME disponible au moment du calcul des postes du BEGES, soit la Base Carbone version 23.9 pour les calculs du BEGES 2025.

Les consommations énergétiques 2025 ont ainsi été converties en émissions de GES au moyen des facteurs d'émission suivants :

Facteurs d'émission utilisés pour valoriser les consommations d'énergie 2025		FE électricité, chauffage urbain, froid urbain (gCo2e/kWh) FE gaz (gCo2e/kWhPCS)
<b>Électricité</b>	Électricité Mix moyen France continentale 2024	<b>51,9</b>
	Électricité > Mix réseau électrique > Outre-mer / Guadeloupe	<b>702,31</b>
	Électricité > Mix réseau électrique > Outre-mer / Guyane	<b>956,94</b>
	Électricité > Mix réseau électrique > Outre-mer / Martinique	<b>840,039</b>
	Électricité > Mix réseau électrique > Outre-mer / Mayotte	<b>780,039</b>
	Électricité > Mix réseau électrique > Outre-mer / La Réunion	<b>780,26</b>
	Électricité > Mix réseau électrique > Outre-mer / St Pierre et Miquelon	<b>943,96</b>
<b>Gaz naturel</b>	Gaz naturel - 2022 - mix moyen France continentale	<b>215,4</b>
<b>Fioul</b>	Fioul domestique, France continentale (gCo2e/kWhPCI)	<b>324,7</b>
	Fioul domestique, Outre-mer, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Corse (gCo2e/l)	<b>2 945</b>
	Fioul domestique, Réunion (gCo2e/l)	<b>3 042</b>
	Fioul domestique, Outre-mer, Réunion (gCo2e/kWhPCI)	<b>308</b>
<b>Chauffage urbain</b>	FE Réseau de chaleur PARIS, Paris et communes limitrophes - moyenne 2021 à 2023 (pertes en lignes comprises directement intégrées dans le FE ) DPE - Arrêté du 11 avril 2025	<b>182</b>
	FE 92, Courbevoie Réseau La Défense - moyenne 2021 à 2023 (pertes en lignes comprises directement intégrées dans le FE ) DPE - Arrêté du 11 avril 2025	<b>207</b>
	FE 91, Evry - moyenne 2023 (pertes en lignes comprises directement intégrées dans le FE ) DPE - Arrêté du 11 avril 2025	<b>101</b>
	FE 38, Grenoble - 2023 (pertes en lignes comprises directement intégrées dans le FE ) DPE - Arrêté du 11 avril 2025	<b>91</b>
	FE 95, Cergy, Réseau de Cergy - 2023 (pertes en lignes comprises directement intégrées dans le FE ) DPE - Arrêté du 11 avril 2025	<b>104</b>
	FE 78, Versailles, Réseau de Versailles - 2023 (pertes en lignes comprises directement intégrées dans le FE ) DPE - Arrêté du 11 avril 2025	<b>295</b>

	Autres réseaux de chaleur - 2021 (pertes en lignes de 10% comprises)	<b>385</b>
<b>Froid urbain</b>	FE 75, Paris, Fraicheur de Paris - Moyenne 2021 à 2023 (pertes en lignes comprises directement intégrées dans le FE ) DPE - Arrêté du 11 avril 2025	<b>16</b>
	FE 92, Courbevoie, Réseau de la Défense - Moyenne 2021 à 2023 (pertes en lignes comprises directement intégrées dans le FE ) DPE - Arrêté du 11 avril 2025	<b>26</b>